

**Décision N°21-22 portant nomination d'une directrice-adjointe
d'une structure de l'Université de Bordeaux**

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-2, L 714-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment son article 5 ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Camille MENARD est nommée directrice-adjointe du Service Commun des Animaleries, à compter du 01 mai 2021.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 28 mai 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

